CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E48224** **VALABLE JUSQU'AU** **25/09/2027**

ÉDITÉ LE 31/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/04/1990

Forme juridique : SARL

Capital : 7 623

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CUSSET 1990B00081

Siret : 377 512 835 00028

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 6335825

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 02383138 / 260715981099

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 02383138 / 260715981099

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : AUVERGNE DALLAGE

11 RUE DE LA TOUR
03200 ABREST

Téléphone : 04 70 58 88 40 **Fax :** 04 70 32 87 57

Portable : 06 15 24 75 12

Responsabilité légale :
FERNANDES ALBINA GÉRANT

Site Internet :

E-mail : auvergne.dallage@wanadoo.fr

Effectif moyen : 20 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 6 494 774 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2151	Dallage courant (Technicité courante)	20	23/07/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

31/08/2026 12:34

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.